

## Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2022

### Compte-rendu

M. le Président ouvre la séance à 18 H 20. Les conditions du quorum ont été remplies sans discontinuité.

En raison de l'état d'urgence sanitaire la séance du conseil communautaire se tient sans public. Le conseil communautaire est filmé et retransmis en direct sur internet afin que le public puisse assister au débat.

M. le Président donne lecture de la liste des conseillers communautaires excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

M. Hamen est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **1 – Composition du conseil communautaire. Modification.**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte de la nouvelle composition de l'assemblée délibérante suite aux élections municipales des 5 et 12 décembre 2021 de la commune de Cons-la-Grandville, cette dernière étant représentée par Mme Véronique Castronovo (titulaire), et M. Michel Soullignac (suppléant).

M. Ariès informe d'une demande par plusieurs conseillers communautaires de création d'une mission d'information et d'évaluation sur le Pôle Aquatique. Cette demande, émanant d'au moins un sixième des conseillers communautaires, sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. le Président présente effet M. Eric Marochini, nouveau Directeur Général de la collectivité, qui a déjà participé depuis la semaine dernière à de nombreuses réunions. Il viendra conforter l'équipe de direction auprès du Président et des Vice-Présidents.

#### **2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021**

Arrivée de M. Bouzad à 18 H 26.

M. Servagi rappelle qu'il avait, lors de la dernière séance, pointé l'absence des élus communautaires n'appartenant pas au bureau sur l'onglet « élus » du site internet de la collectivité, et M. le Président avait abondé en ce sens. Il constate qu'à ce jour cela n'a pas encore été mis en œuvre et suppose que c'est en cours.

Confirmation de M. le Président

M. Servagi avait évoqué également lors de la séance du 14 décembre 2021 les dysfonctionnements du centre aquatique, mais devenus depuis des non fonctionnements puisque le centre aquatique est demeuré fermé pendant les vacances de Noël. Il est favorable à la création d'une commission sur ce dossier, mais il attend des réponses du Vice-Président concerné.

M. le Président répond que les problèmes sont examinés, mais note que les remarques de M. Servagi ne concernent pas le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est adoptée à l'unanimité.

M. le Président rappelle que le conseil communautaire de ce soir est principalement consacré aux élections dans les commissions et organismes extérieurs suite à la réélection de Mme Castronovo à Cons-la-Grandville.

### 3 – Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président

Rapporteur : M. le Président.

Suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville, le poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président occupé par Mme Castronovo, maire de Cons-la-Grandville est vacant.

Un nouveau scrutin municipal ayant été organisé les 5 et 12 décembre 2021 à Cons-la-Grandville et le conseil communautaire étant désormais au complet, il convient à présent de pourvoir ce poste.

La candidature de Mme Véronique Castronovo est présentée.

Le résultat des votes à bulletins secrets est le suivant :

Nombre de votants : 52

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

A déduire bulletins blancs ou nul : 9 blancs et 1 nul

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Le Conseil communautaire,

- Nomme Mme Castronovo 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, elle est immédiatement installée dans ses fonctions.
- Dit que le résultat de cette élection sera affiché dans les 24 heures au siège du Grand Longwy Agglomération.

### 4 – Composition des commissions permanentes. Modification

Rapporteur : M. le Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Modifie la composition des commissions permanentes suivantes afin de permettre la participation de Messieurs Guy Michel et Gérard Causier :

Commissions	Composition actuelle	Composition proposée
Ruralité et GEMAPI	10 élus (3 conseillers communautaires et 7 conseillers municipaux)	<b>12</b> élus ( <b>4</b> conseillers communautaires et <b>8</b> conseillers municipaux)
Eau potable et assainissement	19 élus (10 conseillers communautaires et 9 conseillers municipaux)	<b>21</b> élus ( <b>11</b> conseillers communautaires et <b>10</b> conseillers municipaux)

## 5 – Commission ruralité et GEMAPI. Composition

Rapporteur : M. le Président.

La commission « ruralité et GEMAPI » doit désormais compter 12 élus (4 conseillers communautaires et 8 conseillers municipaux).

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature :

**Mme Castronovo** – M. Invernizi – Mme Hauptmann – Ms. Mallamacci – Hanem – Pisiu – Mmes Da Costa – Thiebaut – Ms Zolfo,- Bourguignon – **Michel – Causier**.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « ruralité et GEMAPI ».

## 6 – Commission eau potable et assainissement. Composition

Rapporteur : M. le Président.

La commission « eau potable et assainissement » doit désormais compter deux postes supplémentaires suite à la modification de sa composition, soit 21 élus (11 conseillers communautaires et 10 conseillers municipaux).

Par ailleurs il convient de remplacer le siège de Mme Castronovo suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature :

Messieurs Lombardi – Pelletier – Gasparotto – **Madame Castronovo** – Messieurs Aceti – Invernizzi – Thirion – Orsucci – Vouaux – Piermantier – Kemmoun – Aries – Lot – Weber – Harquin – Karleskind – Schmitz – Pluvinet – Allieri – **Michel – Causier**.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « eau potable et assainissement ».

## 7 – Commission culture, tourisme, patrimoine et communication. Modification

Rapporteur : M. le Président.

Il convient de pourvoir au sein de cette commission le siège de Mme Castronovo suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (19 élus dont obligatoirement 9 conseillers communautaires et 10 conseillers municipaux) :

Mmes Furgaut – Capracci – Becquer – **Castronovo** – Bini – M. Herbays – Mmes Maigrot – Pierre – Szalek – Picard Gaspard – Lesueur – Ms Agostini – Rousseau – Mmes Bertin – Marques – Racadot – Bessich – Mazarini – Wagner.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « culture, tourisme, patrimoine et communication ».

## **8 – Commission Finances, ressources humaines. Modification**

Rapporteur : M. le Président.

Il convient de pourvoir au sein de cette commission le siège de Mme Castronovo suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (11 élus dont obligatoirement 6 conseillers communautaires et 5 conseillers municipaux) :

M. Karleskind – **Mmes Castronovo** – Pracucci – Ms Toudma – Ariès – Mme Morreale – Ms Marini – Karra – Henrion – Mme Potier – M. Bourguignon.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « Finances, ressources humaines ».

## **9 – Commission travaux, haut débit, gens du voyage. Modification**

Rapporteur : M. le Président.

Il convient de pourvoir au sein de cette commission le siège de Mme Castronovo suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (12 élus dont obligatoirement 5 conseillers communautaires et 7 conseillers municipaux) :

M. Huard – **Mme Castronovo** – Ms. Ventura – Cannone – Pisiu – Fournel – Ferrari – Amico – Dropsy – Bourguignon – Pluvinet – Zuliani.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « travaux, haut débit, gens du voyage ».

## **10 – Commission contrat de ville, prévention, santé et insertion – Modification**

Rapporteur : M. le Président.

Suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville, le siège occupé par M. Dromré devient vacant.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (15 élus dont obligatoirement 9 conseillers communautaires et 6 conseillers municipaux) :

- M. Bouzad
- **M. Dromré**
- Mme Feltin
- Mme Joly
- M. Toudma
- Mme Bertin
- M. Hamen
- Mme Etienne
- Mme Pietrzykowski
- Mme Racadot
- M. Marini
- Mme Leclerc
- Mme Donati
- Mme Potier
- Mme Moitry

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « contrat de ville, prévention, santé et insertion ».

## **11 – Commission déchets – Modification**

Rapporteur : M. le Président.

Il convient de pourvoir au sein de cette commission le siège de M. Dromré suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (12 élus dont obligatoirement 6 conseillers communautaires et 6 conseillers municipaux) :

Ms Zolfo - **Dromré** - Mmes Bosizio - Tozzo – Ms. Righi – Michel – Kemmoun – Mmes Schlienger – Moretti – Di Pelino – Ms Beudin – Goncalves – Karleskind.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « déchets ».

## **12 – Commission économie. Modification**

Rapporteur : M. le Président.

Il convient de pourvoir au sein de cette commission le siège de M. Soullignac suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (12 élus dont obligatoirement 6 conseillers communautaires et 6 conseillers municipaux) :

Ms Aceti – **Soullignac** - Fontaine – Didelot – Mme Hassan – Ms Fournel – Servagi – Jacque – Morreale – Souley Aly – Loughlimi - Mme Potier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « économie »

### **13 – Commission équipements sportifs. Modification**

Rapporteur : M. le Président.

Il convient de pourvoir au sein de cette commission le siège de M. Leclercq suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (17 élus dont obligatoirement 9 conseillers communautaires et 9 conseillers municipaux) :

M. Wilmin – Mme Capracci – **Ms Leclercq** – Fondev – Huard – Fontaine – Bocquillon – Giardi – Mme Sigrand – M. Mbaye – Mme Naili – Ms De Azevedo – Sacher – Proenca – Pierre – Bourguignon – Pluvinet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « équipements sportifs ».

### **14 – Commission mobilité, aménagement, logement, urbanisme. Modification**

Arrivée de Mme Richard à 19 H 05. Le pouvoir de Mme Richard à M. Aceti devient caduc.

Rapporteur : M. le Président.

Il convient de pourvoir au sein de cette commission le siège de M. Leclercq suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (16 élus sont obligatoirement 10 conseillers communautaires et 6 conseillers municipaux) :

Ms. Didelot – **Leclercq** – Mmes Subtil – Kayser – M. Fontaine – Mme Sebaa – Ms Abbaci – Jacquet – Mmes Furgaut – Inial – Ms Jacque – Scroccaro – Mmes Leclerc – Exposta – M. Zolfo.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « mobilité, aménagement, logement, urbanisme ».

### **15 – Commission transition écologique et relations transfrontalières. Modification**

Rapporteur : M. le Président.

Il convient de pourvoir au sein de cette commission le siège de M. Soullignac suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville.

M. le Président fait appel des listes.

Une seule liste fait acte de candidature (17 élus dont obligatoirement 5 conseillers communautaires et 12 conseillers municipaux) :

Mme Capracchi – Ms Locatelli – **Soullignac** – Mmes Goubeaux – Genier – Ball – Mariani – M. Giardi – Mme Hassan – Ms Bouzad – Agostini – Mmes Rizzo – Da Costa – Colin – Wagner – Walter – M. Cottet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les élus de la liste candidate comme nouveaux membres de la commission « transition écologique et relations transfrontalières ».

### **16 – Commission de contrôle financier. Modification de la composition**

Rapporteur : M. le Président.

Cette commission, chargée obligatoirement du contrôle financier des comptes des délégations de service public de la collectivité est actuellement composée comme suit :

- M. Karleskind
- M. Lombardi
- M. Wilmin
- Mme Castronovo
- Mme Potier
- M. Karra

Suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville, le siège de Mme Castronovo est vacant.

M. le Président fait appel des listes.

La liste suivante est candidate :

- M. Karleskind
- M. Lombardi
- M. Wilmin
- Mme Castronovo
- Mme Potier
- M. Karra

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

- Elit les candidats de l'unique liste candidate comme membres de la commission de contrôle Financier.

### **17 – Modification de la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein de l'EPAMA – EPTB (établissement public pour l'aménagement de la Meuse et de ses affluents – établissement public territorial de bassin)**

Rapporteur : M. le Président.

Le Grand Longwy Agglomération est représenté au sien de l'EPAMA-EPTB par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants (non affectés à un titulaire en particulier), dans le cadre de sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

- Titulaires : Mmes Castronovo – Colin – Ms Fournel - Servagi
- Suppléants : Ms Huard – Zolfo – De Carli et Lombardi

Suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville, il convient de pourvoir le siège de Mme Castronovo.

Vu la candidature unique présentée par Mme Castronovo,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne Mme Castronovo, représentante du Grand Longwy Agglomération au sein de l'EPAMA-EPTB.
- Dit que la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein de l'EPAMA-EPTB est désormais la suivante :
  - Titulaires : Mmes Castronovo – Colin – Ms Fournel - Servagi
  - Suppléants : Ms Huard – Zolfo – De Carli et Lombardi

### **18 – Modification de la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein du Pôle Métropolitain Frontalier**

Rapporteur : M. le Président.

Le Grand Longwy Agglomération est représenté au sein du Pôle Métropolitain Frontalier par 9 délégués :

M. Aceti – Mme Colin – Mme Castronovo – M. De Carli – M. Herbays – M. Ariès – M. Fournel – M. Didelot – M. Jacquet.

Suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville, il convient de pourvoir le siège de Mme Castronovo.

Vu la candidature unique présentée par Mme Castronovo,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne Mme Castronovo représentante du Grand Longwy Agglomération au sein du Pôle Métropolitain Frontalier.
- Dit que la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein du Pôle Métropolitain Frontalier est désormais la suivante :

M. Aceti – Mme Colin – Mme Castronovo – M. De Carli – M. Herbays – M. Ariès – M. Fournel – M. Didelot – M. Jacquet.

### **19 – Modification de la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein du Syndicat mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan**

Rapporteur : M. le Président.

Le Grand Longwy Agglomération est représenté au sein du syndicat mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan par 23 délégués titulaires et 23 délégués suppléants.

Suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville, il convient de pourvoir les postes de M. Soullignac (titulaire) et de Mme Castronovo, (suppléante de M. Soullignac).

Vu les candidatures uniques présentées par M. Soullignac et Mme Castronovo,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne M. Soullignac (titulaire) et Mme Castronovo (suppléante) au sein du syndicat mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan :
- Dit que le Grand Longwy Agglomération sera donc représenté par les élus suivants au sein du Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Raullet	M. Pelletier
M. Soullignac	Mme Castronovo
M. Mosca	Mme Subtil
M. Huard	Mme Hauptmann
M. Herbays	Mme Gobert
M. Antonucci	M. Fontaine
M. Abbaci	M. Lombardi
M. Didelot	M. Giardi
M. Piermantier	Mme Joly
M. Jacquet	M. Hanem
M. Allieri	Mme Grandmougin
M. Kemmoun	M. Pisiu
Mme Etienne	Mme Bertin
M. Morreale	M. Wilmin
M. Lot	M. Marini

M. Jacque	M. Agostini
M. Loughlimi	Mme Mazzarini
M. Zolfo	Mme Schoepp
M. Karleskind	M. Biscaro
M. Bourguignon	M. Schmitz
M. Michel	M. Causier
M. Servagi	Mme Bessich
M. Pluvinet	M. Henrion

## **20 – Modification de la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein de l'Office de Tourisme du Pays de Longwy**

Rapporteur : M. le Président.

Le Grand Longwy Agglomération est représenté au sein de l'Office de Tourisme par 9 délégués (dont au moins 3 élus issus de la commune de Longwy).

Suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville, il convient de pourvoir le poste de Mme Castronovo.

Vu la candidature unique présentée par Mme Castronovo,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne Mme Castronovo représentante du Grand Longwy Agglomération au sein de l'Office de Tourisme du Pays de Longwy.
- Dit que la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein de l'Office de Tourisme du Pays de Longwy est désormais la suivante :

Mme Furgaut – M. De Carli – Mme Castronovo – M. Jacquet – M. Ariès – M. Fournel – M. Rousseau – M. Servagi – M. Giardi.

## **21 – Modification de la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein du syndicat mixte des transports de l'agglomération de Longwy (SMITRAL).**

Arrivée de M. Zolfo à 19 H 15. Le pouvoir de M. Zolfo à Mme Colin devient caduc.

Rapporteur : M. le Président.

Le Grand Longwy Agglomération est représenté au sein du SMITRAL par 31 délégués.

Suite à l'annulation des élections municipales de Cons-la-Grandville, il convient de pourvoir le poste de M. Soullignac.

Vu la candidature unique présentée par M. Soullignac,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne M. Soullignac au sein du Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération de Longwy (SMITRAL),
- Dit que la représentation du Grand Longwy Agglomération au sein du SMITRAL est désormais la suivante :

M. Marini, Mme Di Pelino, M. De Carli, M. Didelot, Mme Furgaut, M. Lombardi, Mme Kayser, **M. Soullignac**, M. Basso, M. Zolfo, M. Bourguignon, M. Jacquet, M. Piermantier, M. Herbays, M. Giardi, M. Raullet, M. Beudin, M. Orsucci, M. Ermacora, M. Fournel, M. Aries, M. Bouzad, M. Hadjadj, Mme Sebaa, M. Scroccaro, Mme Bugada, Mme Bertin, Mme Colin, M. Jacque, M. Bortolus, M. Pluvinet.

## **22 – Découverte de la Chiers à Longwy sur le secteur « Récollets » - autorisation de lancer et signer le marché de travaux et de déposer la demande de permis d'aménager.**

Rapporteur : Mme Castronovo, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, déléguée à la GEMAPI et à la ruralité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à engager la procédure de passation et à signer le marché qui en résultera selon les caractéristiques suivantes :
  - Procédure : appel d'offres ouvert.
  - Forme du marché : le marché est alloti
    - Lot 1 : génie civil/terrassement/démolition/VRD (estimation 5 532 959.78 euros HT)
    - Lot 2 : espaces verts/renaturation (estimation : 649 934.25 euros HT).
  - Accord-cadre : le marché n'est pas un accord-cadre
  - Durée prévisionnelle : 18 mois à compter de la notification du marché, non-renouvelable.
  - Tranches : le lot 2 comprend :
    - 1 tranche ferme : travaux d'espaces verts et de renaturation ;
    - 1 tranche optionnelle : réalisation de deux îlots centraux sur la Chiers (structures artificielles en terre permettant le développement de la faune et la flore).
  - Variantes : le lot 1 comprend 2 variantes autorisées par le maître d'ouvrage (les candidats pourront y répondre) :
    - Variante N° 1 : soutènement provisoire de la voirie (l'entreprise pourra proposer une technique de soutènement provisoire différente de celle définie dans le marché, sous réserve qu'elle permette le maintien de la circulation à une voie sur l'avenue de Saintignon pendant toute la durée des travaux) ;
    - Variante N° 2 : technique de renforcement des berges de la Chiers (alternative à la technique d'enrochements prévus au marché).
  - Prestations supplémentaires éventuelles :
  - ✓ Le lot 1 comprend 2 PSE :
    - PSE N° 1 : plus-value pour matériau de remplissage des gabions en pierre de Jaumont ou équivalent (prévu en pierre calcaire au cahier des charges) ;

- PSE N° 2 : plus-value ou moins-value pour main-courante en bois d'essence locale pour le garde-corps des belvédères (prévue en bois exotique au cahier des charges) ;
- ✓ Le lot 2 comprend une PSE : plus-value pour éléments de gradines en pierre (prévue en béton dans le cahier des charges. Pour mémoire, les gradines sont des bancs courbes destinés à l'aménagement du Parc des Récollets).
- Prévoit les crédits correspondants aux budgets annexes GEMAPI de l'année 2022 et 2023,
- Autorise le Président à signer et déposer la demande de permis d'aménager.

### **23 – golf – Modification N° 11 au contrat de DSP**

Rapporteur : M. Wilmin, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué aux équipements sportifs.

Le Conseil communautaire, par 50 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation,

- Autorise le Président à signer la modification N° 11 au contrat de DSP de gestion et exploitation du golf internationale de Longwy. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, la SARL GAIA CONCEPT Longwy deviendra filiale de la SAS UGOLF (qui deviendra donc la détentrice à 100% de la SARL). Il n'y a donc aucune cession du contrat, Gaïa Concept Longwy restant détentrice du contrat. Cette société deviendra UGOLF Longwy. Cette modification est réalisée conformément aux articles L 3135-1 et R 3135-6 du code de la commande publique, et à l'article 9 du présent contrat de DSP.

La présente modification n'a aucune conséquence financière sur le contrat de DSP ni sur le personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.